

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le 12.10.2023

ID : 089-200039642-20231005-75_2023-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le cinq octobre deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p>Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernoil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Épineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : Mme RIS Jeannine, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : Mme RAOUX Roseline, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, Mme ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. SOEHNLEN Pascal, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Villon</i> : M. CATY Gérard, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : Mme LENEVEU Marie-Claire.</p>
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</p>	<p>Excusés ayant donné pouvoir : <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. SOEHNLEN Pascal), <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier (a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique), <i>Épineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EURSTACHE Françoise), <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie (a donné pouvoir à M. DEPUYDT Claude), <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique (a donné pouvoir à M. BOUCHARD Michel), <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent (a donné pouvoir à M. LETIENNE Bruno), <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane (a donné pouvoir à M. PONSARD José), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahia (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme DUFIT Sophie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), Mme PRIEUR Chantal (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), M. ROBERT Christian (a donné pouvoir à M. FICHOT Jean-François), <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis).</p>
<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 48 - Absent(s) : 10 - Pouvoir(s) : 17 - Votants : 65 	<p>Excusés ayant donné pouvoir : <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. SOEHNLEN Pascal), <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier (a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique), <i>Épineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EURSTACHE Françoise), <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie (a donné pouvoir à M. DEPUYDT Claude), <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique (a donné pouvoir à M. BOUCHARD Michel), <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent (a donné pouvoir à M. LETIENNE Bruno), <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane (a donné pouvoir à M. PONSARD José), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahia (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme DUFIT Sophie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), Mme PRIEUR Chantal (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), M. ROBERT Christian (a donné pouvoir à M. FICHOT Jean-François), <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis).</p>
<p>Délibération n° 75-2023</p>	<p>Absents excusés : <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, M. LETRILLARD Laurent.</p> <p>Absents non excusés : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Tonnerre</i> : M. HAMAM Nabil, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel.</p> <p>Secrétaire de séance : M. DELPRAT Eric</p> <p>Date de convocation : 29 septembre 2023</p>

Objet :

AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE, JEUNESSE

Petite Enfance, Enfance, Jeunesse

Signature de la Convention Grandir en Milieu Rural

Monsieur le président rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) a pris fin le 31 décembre 2021. Dans le cadre de l'évolution des dispositifs contractuels et des fonds liés à l'enfance-jeunesse de la branche famille (CEJ, Convention Territoriale Globale...), la MSA a travaillé courant 2020 sur une nouvelle offre territoriale Enfance Jeunesse pour sa Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2021-2025. Cette offre Grandir en Milieu Rural (GMR) a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles rurales dans le champ de l'enfance-jeunesse.

La MSA déploie GMR via un dispositif de contractualisation propre à chacun des territoires identifiés comme prioritaires pour faciliter le développement et l'amélioration de leur offre enfance-jeunesse (30 territoires sur la région Bourgogne dont 7 à l'échelle de l'Yonne).

Le déploiement de l'offre enfance-jeunesse est structurée en cinq thématiques de besoins : accueil de la petite enfance, loisirs/vacances, parentalité, mobilité et numérique.

GMR apporte un soutien financier sur deux niveaux d'intervention :

- Un volet opérationnel permettant d'apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre d'actions et projets qui concourent à répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic de territoire comme prioritaires sur les cinq thématiques de GMR,
- Un volet « pilotage » afin de contribuer à la définition stratégique des orientations GMR à l'échelle du territoire cible.

La MSA Bourgogne s'engage à mettre à disposition de la collectivité un référent apportant un support technique (conseil, mise en relation avec d'autres partenaires) et à participer au financement des actions de la collectivité, détaillées dans un plan d'actions 2022-2025. L'engagement financier de la MSA Bourgogne au profit de la CCLTB est de 103 000 € sur la période 2022-2025.

Vu les statuts de la CCLTB,

Vu la délibération n° 100-2014 du conseil communautaire du 23 juin 2014 portant sur la signature du CEJ avec la CAF et la MSA,

Vu la délibération n° 43-2015 du conseil communautaire du 29 juin 2015 portant sur la signature d'un avenant au CEJ tenant compte du temps extrascolaire de l'ALSH de Flogny La Chapelle afin que la CCLTB perçoive l'aide au fonctionnement afférente,

Considérant que le CEJ est arrivé à échéance le 31 décembre 2021 et que ce dispositif de soutien est remplacé par Grandir en Milieu Rural pour la MSA,

Considérant qu'un diagnostic de territoire a été réalisé par la CCLTB préalablement au lancement de cette démarche,

Considérant les réunions de concertation avec les partenaires et du comité de pilotage qui ont permis de définir un plan d'actions comprenant des actions adaptées et en adéquation avec les besoins du Tonnerrois en Bourgogne,

Monsieur le président de séance propose de signer la convention Grandir en Milieu Rural avec la Mutualité Sociale Agricole prenant effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de quatre ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	65	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE la signature de la convention Grandir en Milieu Rural avec la MSA,

AURORISE Monsieur le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention GMR et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,
Monsieur Régis LHOMME



Le secrétaire de séance,
M. Eric DELPRAT

Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).